



Compte-rendu de réunion

Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau »

Date :	7 novembre 2014	Heure :	13h30 – 15h45
Lieu :	Ermitage de Franchard		
Participants :	Cf. feuille de présence		
Nom du rédacteur :	Elise Avenas	Date :	09/12/2014

Ordre du jour :

Information sur l'animation des sites Natura2000

- Présentation de la nouvelle organisation pour les sites Natura 2000 en objet.

Bilan des actions conduites en 2014 :

- Travaux sous contrats Natura 2000
- Inventaires d'avifaune
- Simplification de la démarche d'incidence
- Identification et mise en place d'un suivi de l'état de conservation des habitats
- Finalisation d'un plan d'action "mares"

Programme d'actions 2015 :

- Contractualisation et recensement des propriétaires
 - o Amélioration de la connaissance des propriétaires privés et mise à jour de la cartographie
 - o Contact des propriétaires (privés et publics)
- Amélioration de connaissances et suivis scientifiques
 - o Mise en place de suivis ornithologiques et du suivi de *Luronium natans*
 - o Lutte contre les espèces invasives
- Mise en commun des bases de données naturalistes et création d'une application mobile pour le recueil des données naturalistes
- Communication et sensibilisation autour de Natura 2000 et de l'animation du site.

Résumé :

Gilles Berroir, représentant la DDT, introduit la séance en indiquant que la mairie de Fontainebleau s'est présentée à l'appel de candidature lancé par l'Etat pour l'animation des sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau » et a été retenue lors de la réunion de désignation du 23 juin 2014. La commune de Fontainebleau a alors lancé une consultation par un marché public dans le courant de l'été. Le groupement ONF – ANVL a été retenu pour réaliser cette mission. La DDT est satisfaite de l'évolution de la gouvernance de ce site. La forêt domaniale représente la majorité du site et l'animation du site Natura 2000 conduite par le gestionnaire de forêt d'exception assure la pérennité de l'action et de la gouvernance. Jérôme HANOL, directeur de l'ANVL, souligne que ce groupement n'est pas fruit du hasard et est dû à un investissement historique de la part des deux structures sur le massif.



Benjamin Beaussant, directeur de l'agence ONF de Fontainebleau, indique que la présentation qui suit présentera l'équipe, les actions menées en 2014 et la programmation 2015.

Cf. diaporama

Amélioration de connaissances et suivis scientifiques

- *Suivis avifaune : Les rapaces forestiers*

Diapositive 18 : Ce suivi est basé sur le travail d'Olivier Claessens. Le suivi de ces trois espèces est effectué depuis 2010 par Louis Albesa dans le cadre de la mission « rapaces » (LPO). Il effectue les suivis seul, parfois accompagné d'un agent patrimonial de l'ONF, pour des questions de confidentialité relative à la sensibilité de ces espèces.

Les journées participatives ont pour objectif de rechercher les aires de rapaces. Elles ont permis de fédérer un groupe de bénévoles.

- *Plan de gestion des mares*

Diapositive 20 : Le plan de gestion des mares a été élaboré par Marie Nieves Liron. Cette dernière avait déjà rédigé le premier plan de gestion il y a 10 ans, avec l'établissement d'une typologie. Ce nouveau plan s'est penché sur le retour des travaux réalisés dans le passé. Il définit et programme les travaux à mener à l'avenir. En 2015, il est prévu de recenser l'ensemble des mares et de leur attribuer un type. Les mares sur le massif de Fontainebleau constituent un patrimoine exceptionnel. Certaines mares sont très anciennes (8000 ans).

- *Connaissances et lutte contre les espèces invasives*

Diapositive 21 : La lutte contre les espèces invasives cible le *Phytolacca americana* et le *Prunus serotina*. Ces interventions sont très utiles, notamment pour mener à bien des régénérations naturelles. Les interventions en forêts privées sont à développer. L'ASABEPI (Association des Arracheurs Bénévoles de Plantes Invasives) permet de disposer d'un système d'alerte efficace.

- *Suivis avifaune : Les Pucidés (pics)*

Diapositive 23 : L'élaboration du protocole de suivi des pics va faire l'objet d'une concertation entre ornithologues et d'une validation en comité environnement.

- *Suivis avifaune : Les chiroptères (ou « Chauves-souris »)*

Diapositive 24 : Les préconisations de gestion énoncées suite à l'inventaire des chiroptères seront prises en compte dans le futur aménagement forestier. Pour ce faire, des restitutions intermédiaires seront organisées au cours de l'année prochaine.

- *Suivis entomofaune : Le Pique-prune*

Diapositive 25 : Jérôme Hanol, directeur de l'ANVL, propose, afin d'optimiser le temps de recherche, de pointer les arbres potentiellement favorables au Pique-prune lors des recherches de loges de pics ce printemps 2015.



Evaluation des EIN2000 et cartes des sensibilités

Diapositive 27 : Le projet pour 2015 est d'intégrer la prise en compte des données naturalistes pour les espèces et les habitats sensibles à la gestion et à l'exploitation forestière dans la gestion courante.

Communication et sensibilisation autour de Natura 2000 et de l'animation du site

Diapositive 30 : M. Valletoux, maire de Fontainebleau et président du comité de pilotage, insiste sur le fait qu'il est essentiel pour la démarche Natura 2000 de créer un lien avec les habitants et le public local. Il faut parler au plus grand nombre et parler de ce que l'on fait. La valorisation des actions est un enjeu très important. Certains enfants de Fontainebleau et d'Avon ne connaissent pas le château, c'est pourquoi la ville de Fontainebleau et le château mettent actuellement en place des visites graduées selon les cycles scolaires. Il pourrait être intéressant de mettre en place la même démarche pour la découverte de la forêt.

Questions :

M. Laporte (Centre Régional de la Propriété Forestière) demande à ce que le discours soit bien cadré en parlant de milieux semi-naturels et non pas de milieux naturels car des gestionnaires sont à l'origine des milieux présents. Il rappelle que des études sont prévues sur le périmètre de la déclaration d'utilité publique de la Commanderie et demande où en est la procédure. Il est répondu que la DUP est prolongée jusqu'en 2019 et que les études dont il est question (inventaires des chiroptères en 2016) auront lieu sur des parcelles publiques.

M. Chariou (Comité Départemental Olympique et Sportif) attire l'attention sur la difficulté pour les organisateurs de manifestations sportives d'évaluer le nombre de participants, ce qui pose problème quand ce nombre est susceptible de dépasser les 300 puisque l'organisation de la manifestation est alors soumise à une évaluation des incidences. F. Jacobée (agence ONF Fontainebleau) répond que l'ONF demande aux organisateurs de mettre en place une pré-inscription pour les grosses manifestations en fixant conjointement un nombre maximal de participants pour éviter des problèmes de sécurité liés au stationnement et des impacts négatifs sur le milieu naturel. L'agence a mis en place une doctrine et porte d'entrée unique pour les demandes d'autorisation. Il est fortement conseillé de remplir le formulaire d'évaluation des incidences quand il y a un risque de dépassement du seuil des 300 participants. B. Beaussant précise que le départ des manifestations doit avoir lieu sur des parkings de taille suffisante pour accueillir les participants à la manifestation et les promeneurs.

Il est rappelé que le comité de pilotage se tiendra une fois par an.